

GROUPE BKW

Code de conduite



Par notre comportement, nous contribuons de manière déterminante au succès de BKW. En agissant selon des valeurs et des principes communs, nous créons une plus-value – pour les clientes et les clients, les partenaires commerciaux, les collègues, les actionnaires et la société.

Avant-propos



Chères et chers collègues,

Dans notre travail quotidien, nous prenons tous des décisions et sommes en contact avec le personnel, les clientes

et clients, les fournisseurs, les mandants et autres partenaires commerciaux. La manière dont nous nous comportons est déterminante pour la confiance accordée à notre entreprise et notre réputation.

Dans ce code de conduite, vous trouverez nos valeurs, nos principes et nos lignes directrices qui guident nos actions. Il ne s'agit en effet pas simplement de respecter les lois et les prescriptions: nous nous traitons mutuellement avec respect et estime, nous assumons notre responsabilité envers les personnes et l'environnement, et agissons systématiquement selon nos prescriptions. Nous posons ainsi les bases d'un avenir où il fera bon vivre et nous nous soucions en même temps de notre entreprise.

En tant que membre du personnel, vous vous engagez à respecter le code de conduite du groupe BKW. Vous apportez ainsi une contribution importante à notre succès commun et à la culture d'entreprise.

Roger Baillod
Président du conseil d'administration

Robert Itchner
CEO

Un guide pour le travail au quotidien

La base de notre succès collectif

Le code de conduite du groupe BKW reflète notre culture d'entreprise, nos valeurs et principes que nous nous engageons à respecter. Si nous suivons les principes qui y sont définis, nous contribuerons de manière déterminante au succès de notre entreprise et créerons ensemble une plus-value – pour les clientes et clients, les partenaires commerciaux, les collègues, les actionnaires et la société.

Le code de conduite décrit différentes situations du travail quotidien et nous aide à nous comporter correctement, même dans des situations difficiles – en accord avec la loi, les exigences sociales et les principes de l'entreprise.

Un guide informatif pour l'ensemble du groupe

Ce code de conduite s'applique à tout le personnel du groupe BKW (ci-après BKW) ainsi qu'à toutes les personnes externes travaillant pour BKW, indépendamment de leur position, de leur fonction et de leur site.

Comment dois-je me comporter si quelque chose n'est pas réglé par le code?

Le code de conduite ne règle pas toutes les situations. C'est pourquoi il est complété par notre dispositif réglementaire. Vous trouverez un aperçu de toutes les directives et instructions en vigueur sur l'Intranet à l'adresse bkw.ch/reglement.

Si, dans une situation concrète, le comportement correct à adopter n'est pas clair, nous agissons de manière pragmatique en notre âme et conscience. Nous pouvons en outre nous adresser à tout moment à notre manager.

L'équipe Compliance est responsable du contenu du code de conduite. Nous répondons volontiers à vos questions sur l'interprétation et l'application via s_compliance@bkw.ch.



Nos valeurs fondamentales

Nos trois valeurs fondamentales constituent la base de notre action au sein de BKW – que ce soit avec nos clientes et clients, nos partenaires ou nos collègues de travail.

entrepreneurial

BKW agit de manière responsable. Elle fait preuve d'efficacité et vise l'excellence. Nous anticipons, agissons avec pragmatisme et saisissons les opportunités avec cohérence.

partenarial

BKW s'engage dans des partenariats à long terme. Elle est fiable et professionnelle. Nous entretenons des relations fondées sur le respect, l'estime et l'intérêt mutuel.

précurseur

BKW est consciente des enjeux de demain. Elle développe des solutions innovantes pour un avenir où il fera bon vivre. Nous travaillons avec engagement et en réseau à un succès durable.

Nos principes

Outre nos valeurs fondamentales, nous respectons les quatre principes suivants dans notre travail quotidien:

1

Nous respectons les personnes, leurs **droits** et leur **dignité** sous tous leurs aspects

2

Nous agissons sur une base de **confiance** et de **respect** et faisons preuve d'**estime mutuelle**

3

Nous assumons notre **responsabilité** envers **l'environnement** et **le climat** et contribuons à un avenir où il fera bon vivre

4

Nous nous engageons à adopter un **comportement intègre** et **correct** dans toutes nos relations dans le monde physique et numérique



Notre comportement

Ce sont nos valeurs fondamentales et nos principes qui guident nos règles de conduite. Ils nous donnent des repères dans les situations de travail les plus diverses et nous aident à prendre la bonne décision.



Exemples tirés du quotidien de travail

Les règles de conduite sont formulées de manière générale. Que signifient-elles concrètement pour le personnel de BKW ou pour les tiers qui collaborent avec nous? Diverses situations tirées du quotidien de travail illustrent les points de contact concrets et la manière dont le code de conduite peut être appliqué dans le travail au quotidien.

1 Nous respectons le droit et la loi et nos actions sont basées sur l'honnêteté, la justice et la probité

Nous appliquons les principes de «Good Corporate Governance», ainsi que les normes et standards internationaux. Nous respectons toutes les dispositions légales nationales et internationales pertinentes pour nos activités.

Nous orientons nos actions et décisions en conséquence. Nous adhérons pleinement aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et nous nous engageons à les respecter.

Chez BKW, nous ne tolérons aucune violation de la loi et du présent code de conduite. En cas de non-respect, nous pouvons prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous disposons d'un système d'alerte interne «BKW Integrity Line». Les membres du personnel peuvent ainsi signaler de manière anonyme des faits contraires à la loi ou aux règlements, instructions et directives internes, sans avoir à craindre de représailles.

Signaler des infractions de manière anonyme

Corruption, discrimination, harcèlement sexuel, atteintes à l'environnement, abus de données ou délits patrimoniaux: les violations de conformité peuvent se produire dans divers domaines. Au sein du groupe BKW, les infractions ou les soupçons fondés peuvent être signalés de manière anonyme. Pour cela, nous avons mis en place le système d'alerte BKW Integrity Line. Différents exemples de cas aident le personnel lors du signalement.

www.bkw.ch/integrityline



Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je respecte les lois et les règlements internes. Je profite des formations et des cours en interne pour connaître les dispositions pertinentes pour mon activité. Si j'ai connaissance de violations de la loi ou du présent code de conduite, je m'adresse à mon manager ou au service Compliance. Je demande également de l'aide lorsque je ne suis pas sûr des conséquences de certaines actions ou décisions.

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

BKW participe au Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative de développement durable d'entreprise au monde. Nous nous engageons ainsi à respecter dix principes pour des pratiques commerciales responsables:

- 1 Les entreprises doivent soutenir et respecter les droits de l'Homme internationaux.
- 2 Les entreprises doivent s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.
- 3 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociations collectives.
- 4 Les entreprises doivent s'engager à éliminer toutes les formes de travail forcé.
- 5 Les entreprises doivent s'engager à abolir le travail des enfants.
- 6 Les entreprises doivent s'engager à éliminer la discrimination à l'embauche et dans l'emploi.
- 7 Les entreprises doivent appliquer le principe de précaution dans la gestion des problèmes environnementaux.
- 8 Les entreprises doivent prendre des initiatives qui favorisent une plus grande sensibilisation à l'environnement.
- 9 Les entreprises doivent accélérer le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 10 Les entreprises doivent lutter contre toutes les formes de corruption, notamment l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



www.globalcompact.ch/members
www.bkw.ch/durabilite

2 Nous respectons les droits de l'Homme universellement reconnus dans toutes nos activités

Nous veillons avec soin dans toutes nos activités à ne pas violer les droits de l'Homme ou à ne pas nous rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Dans le cadre de nos activités commerciales, ainsi qu'avec nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs, nous nous engageons contre le travail forcé, obligatoire ou le travail des enfants. Si nous avons connaissance de violations

dans le cadre de nos activités commerciales, nous mettons tout en œuvre pour y remédier.

Nous connaissons nos parties prenantes et les considérons en tant que partenaires dans l'exercice de notre activité commerciale. Nous veillons à mettre en place des procédures de dialogue participatif, en particulier avec les groupes de population vulnérables, comme les populations autochtones. Celles-ci visent à obtenir un consentement libre, préalable et éclairé («free, prior and informed consent») à nos activités.

Qu'entend-on par droits de l'Homme universels?

Les droits de l'Homme sont des droits qui s'appliquent de la même manière à tous les êtres humains, et ce, partout dans le monde. Ils sont universels, indivisibles et ne peuvent être refusés à personne.

Ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU. Les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits civils et politiques y sont formulés dans 30 articles.



En savoir plus sur les droits de l'Homme en scannant le code QR

«Dans toutes ses activités commerciales, BKW respecte les droits de l'Homme reconnus au niveau international. Nous mettons tout en œuvre pour prévenir et atténuer les effets négatifs sur les droits de l'Homme par des mesures appropriées.»

Roger Baillod,
président du conseil d'administration



Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Les entreprises doivent respecter les droits de l'Homme. En tant que membre d'une entreprise, je suis tenu de respecter les droits de l'Homme dans mon travail quotidien. Je m'engage à ne pas participer à des violations des droits de l'Homme ni à en tirer profit. Pour cela, j'acquies des connaissances de base sur le sujet. Dans le domaine de l'approvisionnement, nous avons affaire à des

fournisseurs de différents pays. Dans la production de biens, il existe un risque de travail forcé ou de travail des enfants. Dans les grands projets énergétiques, les droits d'utilisation des terres et donc les droits humains des populations autochtones peuvent être violés. Si je soupçonne que des processus ou des produits de BKW violent les droits de l'Homme, j'en informe le service Compliance.



3 Nous nous engageons à offrir à notre personnel des conditions de travail attrayantes et à respecter les normes internationales du travail

La sécurité et la santé de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que de toutes les personnes travaillant pour nous ont absolue priorité. Nous créons un environnement et des conditions de travail qui offrent un bien-être physique et mental. Nous encourageons et soutenons l'évolution de nos collaboratrices et collaborateurs et leur garantissons une rémunération équitable.

Nous évitons et prévenons toute forme de discrimination, de désavantage ou de

harcèlement. Nous encourageons activement la diversité du personnel au sein de notre entreprise et nous nous engageons en faveur d'une culture inclusive et de l'égalité des chances.

Les partenariats sociaux sont importants pour nous. Une représentation des intérêts renforce les droits de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous garantissons la liberté d'association et de négociation.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Ma sécurité et ma santé, ainsi que celles de toutes les personnes qui agissent avec moi, sont importantes à tout moment – sans compromis. Si je vois des situations dangereuses, je dis «stop» et j'y remédie avant de continuer à travailler. Si je remarque que des collègues travaillent sans casque ou sans lunettes de protection alors qu'ils en auraient besoin, je les en informe. Je signale rapidement et clairement à mon manager les dangers potentiels dans le travail quotidien.

www.bkw.ch/stps

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je traite toutes les personnes avec respect, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur origine sociale ou ethnique, de la couleur de leur peau, de leur nationalité, de leur langue, de leur orientation sexuelle, de leur état civil, de leur religion, de leur état de santé ou de leur handicap. Je ne tolère aucune forme de harcèlement ou d'injure à l'égard des collaboratrices et collaborateurs, des clientes et clients, des fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux. Si j'ai connaissance de tels incidents, j'en parle à mon manager ou je les signale à Compliance.

«La diversité est notre chance. Grâce à la diversité des connaissances et des compétences de nos collaboratrices et collaborateurs, aux origines différentes, aux caractéristiques personnelles ou aux expériences, nous nous enrichissons mutuellement et apprenons les uns des autres.»

Daniela Aeberhard, responsable ressources humaines

4 Notre action en faveur de l'environnement se base sur le principe de précaution et l'amélioration continue

La protection de l'environnement, du climat et des ressources naturelles est importante pour nous. Dans toutes nos décisions, nous veillons donc à réduire et à éviter les nuisances environnementales et misons sur des alternatives respectueuses de l'environnement et du climat. En agissant de manière prévoyante, nous prenons soin de l'eau, du sol, de l'air et de la nature

«Le changement climatique, l'urbanisation, la raréfaction des ressources et la disparition des habitats constituent des défis pour notre société. Nous assumons nos responsabilités et contribuons avec nos solutions à un avenir où il fera bon vivre.»

Corinne Montandon, Responsable Secteur d'activité Energy Markets & Group Services

Q Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je connais les lois environnementales pertinentes pour mon activité ainsi que les consignes environnementales internes, et je les respecte. Je participe à des formations ou à des formations continues en rapport avec l'environnement dans mon domaine. Je me préoccupe également de la protection du climat et je contribue à la réduction des émissions de mon entreprise. Ainsi, lors de l'achat de matériel de travail, je veille à choisir des variantes écologiques et je me fais conseiller par le service des achats. Par ailleurs, j'utilise correctement et avec parcimonie les produits chimiques, je stocke et recycle correctement les matériaux, je n'imprime que les documents nécessaires, je prends mes rendez-vous d'affaires par voie numérique ou je me déplace en transports publics. En tant que manager notamment, je renforce et soutiens la conscience écologique de mes collaborateurs et collaboratrices, et je me comporte comme un modèle.

5 Nous exigeons et encourageons des initiatives visant à développer et diffuser des technologies respectueuses de l'environnement

Grâce à notre expérience, à notre savoir-faire technologique et à nos vastes compétences, nous développons des solutions pour une utilisation efficace des ressources naturelles. Nous soutenons ainsi également la transition énergétique visant à atteindre l'objectif d'un monde neutre en CO₂ et contribuons à la conception des espaces de vie du futur.

Q Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Lors du développement de nouveaux produits ou prestations, j'essaie d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement ou le climat. J'intègre activement des alternatives respectueuses de l'environnement ou du climat dans mon travail quotidien. Dans mon domaine spécialisé, je m'informe des solutions nouvelles et modernes. Afin d'innover, je cherche aussi à collaborer avec d'autres personnes, en interne comme en externe.



6

Nous vivons dans l'espace numérique les mêmes valeurs et principes que dans le quotidien physique

Nous connaissons et précisons les exigences et défis que nous imposent les mondes numériques et les réseaux sociaux. Nous considérons les changements comme une opportunité et les abordons de manière ouverte et responsable.

Nous respectons les principes éthiques lors de la planification, du développement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des algorithmes. Nous les documentons et les surveillons en conséquence.

Nous utilisons les nouvelles technologies qui nous assistent et nous font progresser dans notre travail. Nous évaluons soigneusement les opportunités et les risques des dernières étapes de développement et leurs répercussions sur le présent et l'avenir.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Dans la collaboration virtuelle, les mêmes règles s'appliquent que dans le monde physique malgré la distance, notamment en ce qui concerne le respect, la bienséance, le choix des mots et de la tonalité, ainsi que la culture du feed-back. J'utilise les espaces de travail virtuels, hybrides ou physiques de manière ciblée afin que les objectifs de collaboration soient atteints et que l'esprit d'équipe soit préservé. Les échanges personnels sont tout aussi importants que la capacité à se déplacer rapidement et facilement dans l'espace numérique. La sécurité de nos données doit faire l'objet d'une attention particulière.



7 Nous traitons correctement nos données commerciales, matérielles et personnelles et les protégeons

Nous empêchons l'utilisation abusive de données et d'informations dans notre domaine de responsabilité. Nous les protégeons en fonction de leur importance et veillons à ce que les données ne soient traitées que dans le cadre prescrit.



🔍 Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

La qualité et la quantité des données personnelles et matérielles prennent de plus en plus d'importance. Les données qui me sont confiées ou que je saisis pour l'entreprise ou pour d'autres sont donc des valeurs clés de l'entreprise. Je les protège correctement et de manière appropriée, par exemple en précisant au préalable si des données et informations sont traitées avec des tiers à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe. Par ailleurs, je clarifie l'origine, la finalité, la classification et la protection de ces données.

➔ Cette page Intranet contient des informations supplémentaires sur le traitement des données:
www.bkw.ch/donnees

«Dans nos activités énergétiques et de services, nous produisons de grandes quantités de données à protéger. Avec vigilance et soin, nous contribuons tous à protéger ces données contre les manipulations et les abus.»

Samantha Fedeli, responsable Compliance & durabilité

8 Nous protégeons nos actifs et notre propriété intellectuelle

Nous manions nos actifs, nos informations et notre propriété intellectuelle avec précaution et de façon responsable et les protégeons contre les pertes, les dommages, le vol et les accès non-autorisés.

Nous ne tolérons aucun acte illégal ni aucun autre agissement frauduleux. Nous n'utilisons pas les actifs et les informations à des fins personnelles.

Q Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je protège toutes les marques commerciales de valeur ou la propriété intellectuelle de tiers appartenant à notre entreprise, par exemple en faisant enregistrer des marques commerciales en tant que marques déposées. Avant de développer de nouvelles marques commerciales ou d'autres propriétés intellectuelles, je consulte le service fiscal et Compliance de BKW. Le matériel de bureau est également la propriété de BKW, j'en prends soin et ne l'utilise pas abusivement à des fins privées.



«Ce code de conduite nous aide à éviter les infractions à la loi et à protéger la réputation de notre entreprise. Nous contribuons ainsi activement au succès de BKW en évoquant et en signalant nos préoccupations et nos constatations.»

Raphael Brüttsch, responsable Legal & Compliance

9 Dans nos relations d'affaires, nous nous opposons à toute forme de corruption, de pots-de-vin et de chantage

Nous entretenons des relations honnêtes et sincères avec nos partenaires commerciaux et cherchons à convaincre par la qualité de nos produits et prestations de services.

Nous ne tolérons ni la corruption, ni aucune autre forme de comportement commercial corrompu.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je ne dois jamais proposer, autoriser ou fournir un paiement ou un cadeau de valeur dans le but d'influencer une personne. De même, je ne dois rien demander, recevoir ou accepter de valeur de la part d'une personne qui souhaite m'influencer dans mes décisions commerciales.

Qu'est-ce que la corruption?

La corruption comprend des délits tels que les pots-de-vin, la subornation ou l'octroi d'avantages. Elle existe lorsqu'une position de confiance est abusée afin d'obtenir un avantage matériel ou immatériel. La prudence s'impose, par exemple, ...

- lorsque des paiements en espèces, des cadeaux ou invitations, qui pourraient être perçus comme excessifs ou inappropriés, sont donnés ou acceptés.
- lorsque des transactions sont effectuées dans des pays où il existe des problèmes de corruption, sans

vérification préalable des antécédents et sans que des contrôles supplémentaires aient été mis en place.

- lorsque les résultats des vérifications des antécédents indiquent qu'un tiers a été impliqué dans des affaires de corruption ou dans tout autre type d'activité illégale.
- lorsque des contractants reçoivent des honoraires considérables pour la fourniture de services décrits de manière imprécise.
- si, lors de la signature d'un contrat ou de l'attribution d'un mandat, des avantages indus sont promis aux signataires.

10

Nous traitons avec soin les informations privilégiées et évitons les délits d'initiés

Si nous disposons d'informations privilégiées, nous ne négocions pas de valeurs mobilières. Nous ne transmettons pas d'informations privilégiées à des tiers non autorisés. Cela inclut les collaboratrices et collaborateurs de BKW qui n'ont pas connaissance de l'information, les membres de leur famille, les partenaires.

Nous n'émettons pas de recommandations sur la base d'informations privilégiées et n'utilisons pas ces informations à des fins personnelles.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je n'utilise jamais d'informations privilégiées et je ne les divulgue pas avant qu'elles ne soient rendues publiques. Si j'ai accès à des informations privilégiées, je n'achète pas d'actions et je ne les vends pas à d'autres sociétés cotées en bourse ou personnes. En outre, je ne donne pas de conseils sur l'achat ou la vente de ces actions.

En règle générale, je conserve toutes les informations confidentielles internes en lieu sûr et je ne les communique à quiconque n'en a pas besoin dans le cadre de son activité professionnelle au sein de notre entreprise. Si j'ai reçu des informations confidentielles par erreur, je n'utilise pas ces informations, mais les renvoie si possible à l'expéditeur ou à l'expéditrice.



11

Notre comportement commercial et concurrentiel est équitable et nous nous engageons en faveur de marchés ouverts

Nous évitons les conflits entre nos intérêts personnels et ceux de BKW. Nous cherchons à exposer en interne toute situation dans laquelle les opérations commerciales pourraient être influencées par des intérêts personnels ou des relations. Nous désamorçons les conflits d'intérêts au cas par cas en appliquant les mesures organisationnelles et humaines appropriées.

Nous prenons les préoccupations de nos clientes et clients au sérieux et assumons la responsabilité de nos produits et prestations.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Un conflit d'intérêts peut par exemple survenir dans les situations suivantes: Vous ou un membre de votre famille avez un lien financier avec une organisation avec laquelle BKW a des relations d'affaires, aura éventuellement des relations d'affaires, ou est en concurrence. Ce lien financier peut prendre la forme d'un contrat de travail, d'une propriété, d'une appartenance à la direction du groupe ou au conseil d'administration ou d'autres relations.

Nous traitons nos partenaires commerciaux et nos concurrents de manière équitable. Nous n'entravons pas, ne limitons pas et ne faussons pas la concurrence. C'est pourquoi nous ne nous entendons pas avec nos concurrents ni avec nos partenaires commerciaux au détriment d'autres acteurs du marché.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Lors de la sélection de nos fournisseurs et de nos contractants, j'applique des procédures transparentes et je tiens compte de critères sociaux et environnementaux. Conformément à notre code de conduite pour les fournisseurs, nous attendons d'eux qu'ils respectent également les normes éthiques élevées dans leur propre entreprise et dans les chaînes d'approvisionnement correspondantes. Les collaboratrices et collaborateurs qui commandent des produits et des prestations doivent respecter ces normes, le cadre légal et nos directives d'achat.

12

Nous sommes transparents en matière de lobbying, de soutien politique (subventions et dons) et de sponsoring

En cas de soutien financier à des activités politiques ayant un lien avec les conditions-cadres de BKW, nous sommes toujours francs et transparents. Nous encourageons l'esprit d'entreprise dans les pays dans lesquels nous sommes présents.

Nous ne faisons aucun don aux partis politiques, femmes ou hommes politiques ou représentants des autorités.

Les décisions concernant les subventions, les dons et le sponsoring font toujours l'objet d'une double validation.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Nous veillons à la transparence des dons et des activités de sponsoring. Nous utilisons nos activités de sponsoring pour promouvoir des objectifs spécifiques, par exemple des activités culturelles, des objectifs éducatifs, la promotion de l'esprit d'entreprise, les sciences naturelles et les événements sportifs. Nous faisons des dons volontaires, n'attendons aucune contrepartie et respectons les lois et réglementations en vigueur. Nous excluons catégoriquement les dons aux partis politiques, aux candidats politiques, aux titulaires de mandats politiques ou aux fonctionnaires, ainsi qu'aux employés de l'administration.



13

Nous communiquons de manière proactive et transparente sur les sujets pertinent pour l'activité

Nous communiquons de manière ouverte, compréhensible et crédible sur les activités et les résultats commerciaux de notre entreprise. Cela inclut également l'impact de nos activités sur l'économie, la société et l'environnement.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je communique conformément à la vérité, de manière correcte et sans équivoque. Dans le cadre de ma fonction et de mes compétences techniques, j'assiste mes collègues dans l'élaboration du matériel de communication sur BKW. Je n'effectue aucune publication au nom de l'entreprise sans consultation préalable. Lorsque je fais une présentation dans le cadre d'une fonction officielle de BKW, j'utilise les modèles prévus à cet effet. Si je fais une présentation en dehors de cette fonction ou à titre privé, je n'utilise en conséquence aucun document permettant de faire le lien avec BKW. Lorsque j'utilise les réseaux sociaux, je me comporte de manière honnête et correcte. Je publie mes opinions et commentaires personnels sur les réseaux sociaux privés sous mon nom et je n'utilise ni le nom ni aucun autre élément d'identification de BKW, comme l'adresse e-mail.

14

Nous contribuons de manière significative à la culture commune

Nous soutenons l'amélioration des conditions sociales au sein de BKW, par exemple la promotion de la relève et de la formation. Par les missions sociales et environnementales bénévoles, nous nous engageons pour le bien-être de la société et renforçons ainsi notre image d'entreprise responsable. Nous soutenons les activités bénévoles de notre personnel.

Quelles seront les conséquences pour moi dans le travail quotidien?

Je mentionne ouvertement au sein de mon équipe que je fais de bénévolat ou que j'aimerais en faire. En tant que manager, je soutiens l'engagement bénévole de mes collaboratrices et collaborateurs et j'informe activement sur les réglementations existantes de l'entreprise. En cas de conflit d'horaires, je recherche avec eux, par le dialogue, des solutions qui conviennent aux deux parties.



La Compliance du groupe BKW

En tant qu'instance neutre, nos responsables Compliance soutiennent au quotidien le personnel et les supérieurs hiérarchiques sur toutes les questions liées au comportement conforme aux règles. Ils prennent au sérieux tous les signalements et incidents, les examinent efficacement et rapidement. Ils évaluent les faits de manière objective et impartiale et prennent les mesures de correction appropriées. En collaboration avec les supérieurs hiérarchiques et RH, les responsables Compliance peuvent également prendre des sanctions.

La présomption d'innocence s'applique dans tous les cas et tout collaborateur incriminé a le droit d'être entendu. Le personnel collabore pleinement avec les responsables Compliance et veille à ce que la transparence permette d'apporter des preuves de conformité à décharge justifiant que notre comportement est conforme aux règles.

Nous mettons tout en œuvre pour que le personnel de BKW se comporte de manière conforme aux règles. Nous enquêtons systématiquement sur les incidents non conformes aux règles.

➔ Vous trouverez les noms et coordonnées actuels des responsables de la conformité sur l'Intranet à l'adresse www.bkw.ch/compliance

Que signifie «conformité»?

L'équivalent anglais du terme de conformité, Compliance, est souvent traduit par «comportement en accord avec le droit applicable». Mais la conformité ne se résume pas à cela: celui qui se comporte de manière conforme ne respecte pas seulement le droit, la loi et l'ordre, mais aussi les directives et le système de valeurs de l'entreprise. La compliance signifie donc bien plus que la prévention des infractions aux règles. Elle comprend des règles contraignantes, mais aussi des règles auxquelles une entreprise se soumet volontairement. Il s'agit notamment de normes internationales (Pacte mondial des nations unies) ou de règles qu'une entreprise s'impose elle-même, par exemple dans un code de conduite.

La conformité est une condition centrale pour un succès durable et à long terme. Elle sert avant tout à prévenir les risques des entreprises et donc, en fin de compte, à protéger l'entreprise. Les infractions aux règles de conformité peuvent avoir des conséquences importantes. Outre des amendes ou des actions en dommages et intérêts, il peut en résulter une perte de réputation pour l'entreprise.





Aperçu

Ces 14 principes de comportement nous orientent dans notre travail quotidien et nous aident à prendre la bonne décision, même dans des situations difficiles.

1

Nous respectons le droit et la loi, et nos actions sont basées sur l'honnêteté, la justice et la probité

2

Nous respectons les droits de l'Homme universellement reconnus dans toutes nos activités

3

Nous nous engageons à offrir à notre personnel des conditions de travail attrayantes et à respecter les normes internationales du travail

4

Notre action en faveur de l'environnement se base sur le principe de précaution et l'amélioration continue

5

Nous exigeons et encourageons des initiatives visant à développer et diffuser des technologies respectueuses de l'environnement

6

Nous vivons dans l'espace numérique les mêmes valeurs et principes que dans le quotidien physique

7

Nous traitons correctement nos données commerciales, matérielles et personnelles et les protégeons

8

Nous protégeons nos actifs et notre propriété intellectuelle

9

Dans nos relations d'affaires, nous nous opposons à toute forme de corruption, de pots-de-vin et de chantage

10

Nous traitons avec soin les informations privilégiées et évitons les délits d'initiés

11

Notre comportement commercial et concurrentiel est équitable et nous nous engageons en faveur de marchés ouverts

12

Nous sommes transparents en matière de lobbying, de soutien politique (subventions et dons) et de sponsoring

13

Nous communiquons de manière proactive et transparente sur les sujets pertinent pour l'activité

14

Nous contribuons de manière significative à la culture commune

← Aperçu des 14 points

COM22F2005

Chez BKW, nous sommes liés par une attitude commune basée sur nos valeurs et nos principes. En les appliquant de manière cohérente au quotidien, nous jetons les bases du succès de notre entreprise.

BKW
Conformité
Viktoriaplatz 2
3013 Berne
www.bkw.ch

